

**RECTIFICATIFS**

**Rectificatif au règlement (CEE) n° 345/87 de la Commission, du 3 février 1987, relatif à la fourniture de divers lots de lait écrémé en poudre au titre de l'aide alimentaire**

*(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 34 du 5 février 1987.)*

À l'annexe I, page 26, la note <sup>(13)</sup> devient la note <sup>(14)</sup> et la note <sup>(13)</sup> suivante est ajoutée :

« <sup>(13)</sup> À livrer sur palettes standardisées — 40 sacs par palette — sous film plastique. »

---